



Ensemble pour l'Avenir

Présents

Président : M. LEYGE Marc.

Mme TRONCHE Adeline (*visio*) – MM. BLATT Daniel – BOUDET Alexandre – CHASTANG Damien – DA SILVA Alexandre – DECHERF Damien – FARGES Claude – TREMOUILLE Serge.

Assiste

M. BESSE Franck.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel (Article 35 des RG du District de Football de la Corrèze) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupe.

1/ APPROBATION DU PV DU 03 MARS 2025

Le PV de la dernière réunion de la commission est approuvé à l'unanimité.

2/ FORFAITS

Départemental 2

Match 28911230 – Forfait FC ST ANGEL, le club sera débité de la somme de 30€.

Départemental 4

Match 28965738 – Forfait CA BRIGNAC 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 28965740 – Forfait AS BRIVE TUJAC GAUBRE, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 28965745 – Forfait AS BRIVE TUJAC GAUBRE, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 28965749 – Forfait CA BRIGNAC 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 28965752 – Forfait ASF BRIVE CHAPELIES 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 28965880 – Forfait US LE LONZAC 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 28959275 – Forfait AS USSEL TURCS 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 28959266 – Forfait AS ST MARTIAL 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 28959284 – Forfait AS ST MARTIAL 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 28959287 – Forfait AS VITRAC CORREZE 2, le club sera débité de la somme de 30€.

U18F

Match 29889175 – Forfait LIMOGES AF, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 29889214 – Forfait LIMOGES AF, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 29889224 – Forfait ESA BRIVE 2, le club sera débité de la somme de 30€.

U17

Match 30085055 – Forfait NONARDS ENTENTE, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 53035052 – Forfait ENTENTE DES VERGERS 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 53035054 – Forfait JS VEZERE ARDOISE 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 53035060 – Forfait ES USSEL, le club sera débité de la somme de 30€.



Ensemble pour l'Avenir

U15F

Match 30121903 – Forfait TULLE FOOT CORREZE, le club sera débité de la somme de 30€.
Match 30121917 – Forfait TULLE FOOT CORREZE, le club sera débité de la somme de 30€.
Match 30122655 – Forfait USC MEYRALS, le club sera débité de la somme de 30€.
Match 30132240 – Forfait US FEUILLARDIERS, le club sera débité de la somme de 30€.

U13

Match 30097807 – Forfait ASF BRIVE CHAPELIES, le club sera débité de la somme de 30€.
Match 30097837 – Forfait ASV MALEMORT, le club sera débité de la somme de 30€.
Match 30097900 – Forfait ENTENTE DES VERGERS 2, le club sera débité de la somme de 30€.
Match 30097905 – Forfait JS VEZERE ARDOISE 2, le club sera débité de la somme de 30€.

U13F

Match 30123287 – Forfait FOOT SUD FEYTIAT LE PALAIS, le club sera débité de la somme de 30€.
Match 30123318 – Forfait ES USSEL, le club sera débité de la somme de 30€.
Match 30123321 – Forfait ES USSEL, le club sera débité de la somme de 30€.

Coupe Maurice Leblanc

Match 53264669 – Forfait AS MAUSSAC, le club sera débité de la somme de 30€.

Coupe de la Corrèze Féminines à 11

Match 53265289 – Forfait CA MEYMAC, le club sera débité de la somme de 30€.

3/ FORFAIT GENERAL

Départemental 2

Forfait général du FC ANGEL enregistré le 17/03/2025, le club sera débité de la somme de 100€.

Départemental 4

Forfait général de l'AS BRIVE TUJAC GAUBRE enregistré le 25/03/2025, le club sera débité de la somme de 100€.
Forfait général de l'ES BRIVE PORTUGAIS 2 enregistré le 25/03/2025, le club sera débité de la somme de 100€.
Forfait général de l'AS MEYSSAC 2 enregistré le 31/03/2025, le club sera débité de la somme de 100€.
Forfait général de l'AS ST MARTIAL 2 enregistré le 14/04/2025, le club sera débité de la somme de 100€.

U13

Forfait général de MARCILLAC LAPLEAU 2 enregistré le 27/03/2025, le club sera débité de la somme de 100€.

4/ ABSENCES MATCHS SANS AVERTIR

Départemental 4

Match 28965740 – L'équipe de l'AS BRIVE TUJAC GAUBRE ne s'est pas déplacée à Objat, sans avertir le District. Conformément aux Tarifs Généraux du District de Football de la Corrèze, le club sera débité de la somme de 100€ et les frais de l'arbitre officiel qui s'est déplacé seront imputés au compte du club.



Ensemble pour l'Avenir

Coupe Maurice Leblanc

Match 53264669 – L'équipe de l'AS MAUSSAC n'était pas présente sur son terrain, sans avertir le District. Conformément aux Tarifs Généraux du District de Football de la Corrèze, le club sera débité de la somme de 100€ et les frais des trois arbitres officiels et du Délégué qui se sont déplacés seront imputés au compte du club. La commission regrette fortement ces agissements, d'autant plus que l'équipe de l'ES BRIVE PORTUGAIS a également fait un long déplacement pour rien. Cette dernière est qualifiée pour le tour suivant.

5/ MISE HORS COMPETITION

Départemental 3

Suite à une longue procédure financière et à des agissements inacceptables du club, la Commission Gestion des Compétitions, en accord avec le Président du District de Football de la Corrèze Jean-François BONNET, a pris la décision de mettre l'équipe de l'AS MAUSSAC hors-compétition. Décision notifiée officiellement au club et à la Mairie de Maussac par courriel du 25/03/2025.

6/ FEUILLES DE MATCH NON-INFORMATISEES

Départemental 3

Match 28913783 – AS MAUSSAC sera débité de la somme de 25€.
Match 28913796 – ASV MALEMORT sera débité de la somme de 25€.
Match 28918292 – ES LAPLEAU sera débité de la somme de 25€.

Féminines Sénières

Match 30011988 – US DONZENAC sera débité de la somme de 25€.
Match 30023002 – RC ST EXUPERY sera débité de la somme de 25€.

U18F

Match 29889225 – LIMOGES AF sera débité de la somme de 25€.

U17

Match 53035055 – US DONZENAC sera débité de la somme de 25€.

U15F

Match 30121921 – JA ISLE sera débité de la somme de 25€.
Match 30122652 – USC MEYRALS sera débité de la somme de 25€.

U13

Match 30097815 – ASF BRIVE CHAPELIES sera débité de la somme de 25€.
Match 30097829 – ASV MALEMORT sera débité de la somme de 25€.
Match 30097894 – US DONZENAC sera débité de la somme de 25€.
Match 30097902 – AS JUGEALS NOAILLES sera débité de la somme de 25€.



Ensemble pour l'Avenir

U13F

Match 30123325 – JS LIMOGES LAFARGES sera débité de la somme de 25€.

Match 30123326 – ASF BRIVE CHAPELIES sera débité de la somme de 25€.

Trophée Féminin

Match 53265295 – AS ST MARTIAL sera débité de la somme de 25€.

7/ DEMANDES DE MODIFICATION

La commission rappelle que les frais liés aux demandes de modification ne sont pas des amendes, simplement des frais administratifs qui résultent du travail de modification et d'information pour chaque demande.

Les demandes de modification (horaire, terrain) effectuées dans les délais (4 jours avant la rencontre) via la procédure officielle Footclubs ne sont pas facturées aux clubs.

Départemental 2

Match 28911235 – Modification de terrain hors-délai, ALLASSAC ST VIANCE FC sera débité de la somme de 5€.

Départemental 4

Match 28965746 – Modification de terrain hors-délai, ENTENTE SR3V sera débité de la somme de 5€.

U18F

Match 29889200 – Modification de date hors-délai, ESA BRIVE sera débité de la somme de 15€.

Match 29889214 – Modification de date hors-délai, LIMOGES AF sera débité de la somme de 15€.

Match 29889215 – Modification de date hors-délai, LIMOGES AF sera débité de la somme de 15€.

Match 29889223 – Modification de terrain hors-délai, FCC ORADOUR SUR VAYRES sera débité de la somme de 5€.

U17

Match 53035049 – Modification de date hors-délai, FC ARGENTAT sera débité de la somme de 15€.

Match 53035051 – Modification d'horaire hors-délai, O LARCHE LA FEUIL MANSAC sera débité de la somme de 5€.

U15

Match 30087698 – Modification d'horaire hors-délai, AS ST PANTALEON sera débité de la somme de 5€.

Match 30093422 – Modification de date hors-délai, AS JUGEALS NOAILLES sera débité de la somme de 15€.

Match 30093522 – Modification de terrain hors-délai, JS VEZERE ARDOISE sera débité de la somme de 5€.

U15F

Match 30121905 – Modification de terrain hors-délai, TULLE FOOT CORREZE sera débité de la somme de 5€.

Match 30122648 – Modification d'horaire hors-délai, FCC ORADOUR SUR VAYRES sera débité de la somme de 5€.

Match 30122649 – Modification de terrain hors-délai, FOOT SUD 87 sera débité de la somme de 5€.

Match 30132236 – Modification de date hors-délai, ES USSEL sera débité de la somme de 15€.

Match 30132242 – Modification d'horaire hors-délai, ENT VEZERE PERIGORD NOIR sera débité de la somme de 5€.



Ensemble pour l'Avenir

U13

- Match 30097847 – Modification de terrain hors-délai, TULLE FOOT CORREZE sera débité de la somme de 5€.
- Match 30097883 – Modification de terrain hors-délai, JS VEZERE ARDOISE sera débité de la somme de 5€.
- Match 30097887 – Modification de date hors-délai, AS JUGEALS NOAILLES sera débité de la somme de 15€.
- Match 30097905 – Modification de terrain hors-délai, TULLE FOOT CORREZE sera débité de la somme de 5€.

U13F

- Match 30123284 – Modification d'horaire hors-délai, CA RILHAC RANCON sera débité de la somme de 5€.

8/ PROGRAMMATION DES MATCHS DEPARTEMENTAUX EN RETARD

Les huit dernières rencontres Seniors restées « sans date » ont toutes été reprogrammées.

9/ LIEUX ET HORAIRES DES FINALES 2024/2025

Lieux

Les membres de la commission officialisent les lieux des finales départementales 2024/2025 :

- Coupes de la Corrèze U15 et U17 du 17/05/2025 : USSEL – Stade Roger Leniaud
- Coupes Féminines du 24/05/2025 : SEILHAC
- Coupe des Communes et Challenge des Réserves du 31/05/2025 : Proposition en attente des éliminations du prochain tour.

La commission soumettra ces propositions au Comité de Direction.

Lieux reconduits chaque saison :

- Coupes Futsal du 29/05/2025 : BRIVE-LA-GAILLARDE – Gymnase Rollinat
- Coupe de la Corrèze et Coupe Maurice Leblanc du 07/06/2025 : TULLE – Stade Alexandre Cueille

Horaires

Les horaires des finales sont déterminés ; pas de changement par rapport à la saison dernière en dehors des finales féminines pour permettre la programmation (le même jour, sur le même site) de la Finale de la Coupe du Limousin.

10/ TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES

Les derniers tirages au sort des coupes départementales ont eu lieu jeudi 03 avril 2025 chez notre partenaire Aux Papilles d'Egletons, en présence des clubs qualifiés.

COUPE DE LA CORREZE

¼ de finale

- | | |
|----------------------------------|---|
| - 19/04/2025 à 20h00 à Montagnac | Match A : Nonards Altillac Es - St Hilaire Venarsal |
| - 21/04/2025 à 15h00 à Favars | Match B : Auvezere Mayne Fc ou Ussel Es – Malemort Asv |
| - 19/04/2025 à 20h00 à Perpezac | Match C : Entente Sr3v - Donzenac Us |
| - 19/04/2025 à 20h00 à Noailles | Match D : Beynat Lanteuil Fc - Brive Esa 2 |



Ensemble pour l'Avenir

½ finale

- Vainqueur Match C – Vainqueur Match B
- Vainqueur Match D – Vainqueur Match A

COUPE MAURICE LEBLANC

¼ de finale

- 20/04/2025 Match A : Brive Chapelies Asf - Brive Aspo
- 20/04/2025 Match B : Brive Portugais Es - Tulle Foot Correze 4
- 20/04/2025 Match C : Cosnac Fc - Entente Sr3v 2
- 20/04/2025 Match D : Chamboulive Ca - St Pantaleon As 3

½ finale

- Vainqueur Match C – Vainqueur Match D
- Vainqueur Match A – Vainqueur Match B

COUPE DES COMMUNES

¼ de finale

- 20/04/2025 Match A : St Jal Fc - St Martial As
- 20/04/2025 Match B : Treignac Chamberet - Egletons Ca
- 19/04/2025 Match C : Brignac Ca - Albussac Neuville Usfv
- 20/04/2025 Match D : Neuvic Fc - Ussac Es

½ finale

- Vainqueur Match B – Vainqueur Match D
- Vainqueur Match A – Vainqueur Match C

CHALLENGE DES RESERVES

¼ de finale

- 20/04/2025 Match A : Ussel Es 2 - St Hilaire Venarsal 2
- 20/04/2025 Match B : Avezere Mayne Fc 3 - Perpezac Sadroc E 2
- 19/04/2025 Match C : Argentat Fc 2 - Varetz Ac 2
- 19/04/2025 Match D : Nonards Altillac Es 2 - Beynat Lanteuil Fc 3

½ finale

- Vainqueur Match D – Vainqueur Match C
- Vainqueur Match A – Vainqueur Match B

COUPE DE LA CORREZE FEMININES A 11

½ finale

- 01/05/2025 Tulle Foot Correze - St Pantaleon As
- 01/05/2025 Cornil Ste Fort Fc - Entente Des Vergers

TROPHEE FEMININ

½ finale

- 20/04/2025 Larche La Feuill Ma O - St Exupery Rc
- 20/04/2025 Argentat Fc - Cornil Ste Fort Fc 2



Ensemble pour l'Avenir

11/ REFLEXION CONCERNANT LES RENCONTRES SUR TERRAIN NEUTRE

Depuis quelques saisons, la commission rencontre des difficultés pour déterminer les terrains qui accueilleront les rencontres sur « terrain neutre ».

Différentes raisons poussent les clubs à refuser d'accueillir les rencontres mais il est aujourd'hui important de bien appréhender ce phénomène afin de faciliter la tâche pour les prochaines dates.

L'idée de regrouper deux rencontres sur un même site est évoquée. Ce serait l'opportunité pour le club d'accueil d'augmenter ses recettes (buvette, entrée, bourriche...) avec le double de spectateurs.

Pour cela, il semble important de pouvoir choisir des terrains qui peuvent supporter deux rencontres successives et des installations dotées de 4 vestiaires.

Les membres de la commission échangent sur les avantages/inconvénients d'une telle formule.

L'idée d'un stade identique déterminé pour plusieurs saisons est également évoquée.

Un test est envisagé cette saison pour les ½ finales de la Coupe de la Corrèze avant une potentielle mise en application sur les autres coupes départementales pour la saison 2025/2026.

Le terrain d'accueil sera déterminé en fonction des équipes qualifiées.

12/ DIVERS

Sondage Championnat U18

Pour faire suite aux dernières réunions de secteur, un sondage va être envoyé aux clubs ayant une équipe U17 cette saison, pour les questionner sur leur volonté ou non de créer une équipe U18 pour la saison 2025/2026.

Si un nombre d'équipes suffisant est établi, la commission se rapprochera des Districts voisins (23-24-87) pour étudier la mise en place d'un championnat Interdistrict.

Règlements des compétitions

Une réunion de la Commission Statuts et Règlements et programmée au 26/04/2025 afin d'étudier notamment les modifications éventuelles à apporter aux différents règlements des compétitions départementales pour la saison 2025/2026.

Chaque membre est chargé d'étudier les différents textes pour faire, si besoin, des propositions avant cette date.

Assistance Nationale FFF

Dans un mail du 11/04/2025, la FFF annonce le déploiement de la nouvelle assistance nationale. Cette initiative vise à étendre les plages de disponibilités de l'assistance informatique, en complément de l'aide apportée par les correspondants informatiques régionaux.

Cette assistance sera accessible :

- en semaine jusqu'à 20h,
- le samedi de 9h à 17h,
- le dimanche de 9h à 17h.

Cette plateforme permettra de déclarer des incidents sur les différentes applications (Compétitions, FMI, Désignations, FAL, etc.).



Ensemble pour l'Avenir

L'objectif de cette assistance est d'apporter une réponse rapide à toute déclaration d'incident. Selon le cas, celui-ci sera soit résolu directement, soit transmis à l'équipe en charge de l'application concernée pour un traitement prioritaire. Un suivi de l'état d'avancement de l'incident sera disponible directement sur la plateforme.

Tarifs Généraux – Prélèvements Coupes

Le Bureau a décidé de modifier les tarifs sur la part des recettes des coupes départementales pour les ¼ et ½ finales pour la saison 2024/2025 (cf. PV du Bureau du 08/04/2025). Les clubs organisateurs ne recevront plus de feuilles de recettes ni de tickets pour la billetterie.

Prochaine réunion programmée au 02/06/2025 à 16h00.

Fin de la réunion à 18h00.

L'Agent de Développement
Franck BESSE

Le Président de la commission
Marc LEYGE